

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2025

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Trente et Un Mars Deux Mille Vingt Cinq**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 Mars 2025 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ, Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU, Conseillers municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusée avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir suivant a été donné :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 19 Février 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Éric COUSIN est désigné Secrétaire de séance.

FINANCES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATION, CULTURELLES, SOCIALES, SPORTIVES

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution des subventions aux associations locales a fait l'objet d'un travail conséquent avec l'examen des dossiers par les services administratifs, l'analyse des demandes par la Conseillère Municipale déléguée, la discussion sur les propositions en réunion d'Adjoints et Conseillers Délégués, puis une nouvelle discussion en réunion de travail du Conseil Municipal et enfin ce soir en réunion officielle du Conseil Municipal.

Associations sportives :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2025				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
ACCA	700 €	450 €			450 € (F)
ATHLÉTISME SMARVES	250 €	250 €	250 € Trall insolite 2025	250 €	250 € (F) 250 € (P)
RUN & PLUS SMARVES			50 € Randonnée gourmande 2025	50 €	50 € (P)

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2025				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
CANIKAZES 86	300 €	300 €	1 000 € Anniversaire et sortie	1 000 €	300 € (F) 1 000 € (P)
CLUB ESCALADE	150 €	150 €	150 € Sortie	150 €	150 € (F) 150 € (P)
GV DU CLAIN	600 €	600 €			600 € (F)
CLUB DE JUDO MIOSSON	900 €	900 €			900 € (F)
ISHIKI DOJO	500 €	500 €			500 € (F)
CLUB DE BADMINTON	8 000 €	3 000 €	2 808 € Sortie et N3	1 500 €	3 000 € (F) 1 500 € (P)
CLUB DE FOOTBALL	20 000 €	15 000 €	5 000 € Tournois, foot féminin	2 000 €	15 000 € (F) 2 000 € (P)
TEAM HANDISPORT LIGUGÉ	1 000 €	1 000 €			1 000 € (F)
CLUB DE VOLLEY- BALL	500 €	400 €			400 € (F)
PASSE-PARTOUT	200 €	200 €	300 € Randos publique et musicale	300 €	200 € (F) 300 € (P)
TENNIS DE TABLE	700 €	700 €			700 € (F)
UCC HANDBALL	1 200 €	1 200 €	500 € Vide-grenier	500 €	1 200 € (F) 500 € (P)
VILITEUIL TENNIS	1 400 €	1 400 €	700 € Tournois divers	700 €	1 400 € (F) 700 € (P)
	36 400 €	26 050 €	10 758 €	6 450 €	32 500 €

Associations culturelles et sociales :

ASSOCIATIONS	2025				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS COMMISSION	DEMANDES PROJETS	PROPOSITIONS COMMISSION	TOTAL PROPOSE
CLUB DES LÉVRIERS	150 €	150 €			150 € (F)
AY 128	3 500 €	2 000 €			2 000 € (F)
CLUB AMITIÉ ET LOISIRS	350 €	200 €			200 € (F)
LES AMIS DE VIROLET	500 €	500 €	300 € 20 ans du vide- grenier	300 €	500 € (F) 300 € (P)
LES COMPAGNONS D'HYNAO	200 €	200 €	3 500 € Rabelaiseries	3 500 €	200 € (F) 3 500 € (P)
LE PRINTEMPS DES ARTS	500 €	400 €			400 € (F)
LA MAISON POUR TOUS	1 750 €	1 750 €	700 € Coup de jeunes	700 €	1 750 € (F) 700 € (P)
LE CAFÉ DE LIGUGÉ	3 000 €	3 000 € (en loyer)			3 000 € (F)
BIEN À LIGUGÉ	150 €	150 €	550 € COP	300 €	150 € (F) 300 € (P)
LES AMIS DE L'ABBAYE			2 000 € Festival	2 000 €	2 000 € (P)
BD LIRE 86	3 200 €	3 200 €	595 € Cadres	300 €	3 200 € (F) 300 € (P)
Collectif Filochard			1 000 € Festival	250€	250 € (P)
APE			1 000 € Animations	1 000 €	1 000 € (P)
Encadrement Les 3 C	50 €	50 €	50 € Sortie	0 €	50 € (F)
SOCIÉTÉ DES MOBILISÉS	800 €	800 €			800 € (F)

ASSOCIATIONS	2025				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS COMMISSION	DEMANDES PROJETS	PROPOSITIONS COMMISSION	TOTAL PROPOSE
LE FIL D'ANIMATION			1 500 € Festival première scène	1 500 €	1 500 € (P)
BOUCHES À OREILLES			500 € Cours d'improvisation	500 €	500 € (P)
JUMELAGE ALLEMAND	500 €	500 €			500 € (F)
JUMELAGE ANGLAIS	600 €	500 €	1 000 € Échanges anglais	1 000 €	500 € (F) 1 000 € (P)
FOYER RENAUDOT	200 €	200 €			200 € (F)
CHAMBRE DES MÉTIER 86	50 €/élèves	400€			400 € (F)
	15 850 €	14 000 €	12 695 €	11 350 €	25 350 €

APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire rappelle que si le budget primitif a été voté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il rappelle que le vote des taux lui n'a pas été validé du fait du retard des documents fournis par la Préfecture.

Le document est maintenant disponible. Il fait apparaître les données suivantes :

- La base d'imposition prévisionnelle pour la taxe foncière bâtie passe de 4 394 952 € à 4 592 000 €, soit + 197 048 €. (Taux votés en 2024 = 30.49 %)
- La base d'imposition prévisionnelle pour la taxe foncière non bâtie passe de 73 877 € à 75 200 €, soit + 1 323 €. (Taux votés en 2024 = 34.65 %)
- La base d'imposition prévisionnelle pour la taxe d'habitation passe de 155 744 € à 123 400 €, soit - 32 344 €. (Taux votés en 2024 = 10.75 %)

À partir des bases prévisionnelles 2025 et des taux 2024, le montant global de la fiscalité locale sera de 1 439 424 € contre 1 382 361 € en 2024 (+ 57 063 €).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année.

URBANISME

DEMANDE DE DESCRIPTION DE SITES INSCRITS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'information de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine qui propose de revoir deux situations de sites inscrits sur le territoire de Ligugé. Il s'agit de l'allée de l'église et de l'allée des chênes verts. Pour l'allée de l'église, celle-ci reste protégée par les abords du monument historique de l'Abbaye Saint-Martin. Il y a le classement du portail de l'église en 1846, de l'église et du clocher.

Pour l'allée des chênes verts, il ne reste plus grand-chose de cette allée qui aujourd'hui est incluse soit dans les jardins privatifs, soit dans un espace public. Quant aux chênes verts poussant naturellement dans ce secteur, beaucoup ont disparu. Ce site a perdu de son intérêt.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la désinscription de ces deux sites.

SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE RELATIVE AUX PERMIS D'AMÉNAGER AU FIEF DU PILIER

Monsieur le Maire rappelle que les permis d'aménager des deux tranches supplémentaires du lotissement du Fief du Pilier sont déposés en mairie pour son instruction. La réglementation actuelle précise qu'une enquête publique par voie électronique doit être organisée dès lors que ces aménagements nécessitent une évaluation environnementale.

La présente procédure de participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance des permis d'aménager concernant le Fief du Pilier 2 et le Fief du Pilier 3. Le projet prévoit :

- L'aménagement du lotissement « Fief du Pilier 2 » pour une surface de plancher créée de 4670 m², comprenant 24 lots individuels et 2 îlots de logements sociaux sur la parcelle AW 247 pour une emprise de 18 877 m².
- Et l'aménagement du lotissement « Fief du Pilier 3 » pour une surface de plancher créée de 9960 m², comprenant 34 lots individuels et 1 îlot de logements sociaux sur les parcelles AW 93-250 et BC 5-6-7-8-45-216-218-220-289 pour une emprise de 33 926 m².

Cette consultation a duré un mois (du 17 février 2025 à 12 heures, jusqu'au 17 Mars 2025 à 12 heures).

Huit questions, commentaires, remarques ont été déposées. Conformément à la réglementation des réponses sont formulées et sont « validées » dans une délibération de synthèse.

Le Conseil Municipal prend acte de cette consultation et des réponses apportées.

APPROBATION DES CONVENTIONS PRÉALABLES POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES TERRAINS, VOIES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS DES LOTISSEMENTS LE FIEF DU PILIER 2 ET 3

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'instruction des deux permis de lotir, l'avenir a été anticipé avec les collectivités puisque les modalités de rétrocession des terrains, voies et équipements publics ont déjà été prévues. Ces modalités font l'objet d'une convention préalable d'incorporation entre la société NEXITY, et les deux collectivités que sont la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS et la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions préalables.

MODIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE DU NOM D'UN LIEUDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un administré qui précise que le nom du lieudit « La Caracholle » est erroné.

Les archives et le cadastre napoléonien confirment cette erreur. La bonne orthographe serait « La Carrachole ». Il est proposé de reprendre l'exactitude du nom, et de valider ce dernier afin que les services du cadastre enregistrent la bonne version.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du nom du lieudit « la Carrachole ».

AFFAIRES SCOLAIRES

VALIDATION DU PROJET « TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS »

Monsieur le Maire rappelle que l'Inspection Académique nous a proposé un financement à hauteur de 70 % dans le cadre d'investissement numérique dans les écoles. En accord avec l'Inspection Académique et le Département de la Vienne qui cofinance, il a été proposé l'acquisition de tableaux numériques pour les classes de l'école maternelle (11 384 € HT) et le renouvellement des ordinateurs portables pour les enseignants dans les classes de l'école élémentaire (3 485 € HT).

Soit un investissement global de 14 869 € financé à hauteur de 10 408 € par une subvention.

Le Conseil Municipal valide cet investissement dans le cadre du projet de « Territoires Numériques Éducatifs ».

VALIDATION D'UNE OUVERTURE DE CLASSE A L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Social d'Administration Spécial Départemental et le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui se sont réunis les 18 et 20 février 2025, ont proposé l'ouverture d'un 4^{ème} poste implanté à l'école maternelle du Bois Renard de Ligugé, à compter de Septembre 2025.

Monsieur le Maire se félicite de cette ouverture et notamment après avoir mis la pression de façon régulière depuis deux ans sur les services de l'Inspection Académique pour la réouverture de cette quatrième classe. Il remercie également les différents interlocuteurs (parents d'élèves, enseignants...) qui ont œuvré pour cette réouverture.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'École Maternelle du Bois Renard.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le tableau des effectifs qui fait apparaître les postes des personnels communaux titulaires pourvus et non pourvus.

Le Conseil Municipal valide ce tableau des effectifs.

POSTE D'ADJOINT ET DE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission d'un Adjoint il a été proposé de nommer un remplaçant. Cette demande n'a pas été validée par la Préfecture puisque l'effectif du Conseil Municipal ne permet plus d'avoir cinq Adjoints. Il est donc demandé par la Préfecture de supprimer le poste du cinquième Adjoint.

Pour autant, Monsieur le Maire propose de nommer un Conseiller délégué par arrêté et de lui attribuer une indemnité de fonction identique aux autres Conseillers délégués.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'Adjoint au Maire et le Maire informe qu'il a nommé par arrêté Monsieur Pascal DARDILLAC en tant que Conseiller Municipal délégué à compter du 1^{er} Avril 2025. Le Conseil Municipal valide l'attribution d'une indemnité de fonction à cet élu (5,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique).

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour la somme de 1 381,28 Euros.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les membres du Conseil Municipal évoquent les travaux des différentes commissions communales.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Mardi 1 ^{er} Avril 2025 à 9 h 00	Commission communale des impôts directs
Mardi 1 ^{er} Avril 2025 à 18 h 00	Conseil d'école maternelle
Jeudi 3 Avril 2025 à 18 h 30	Pot de départ en retraite de M. Jean-Luc RODIER
Samedi 5 Avril 2025 de 9 h 30 à 12 h 00	Portes ouvertes à la ressourcerie végétale de Ligugé
Samedi 5 Avril 2025 à 17 h 00	Assemblée générale du BAL
Samedi 5 et Dimanche 6 Avril 2025	Journées européennes des métiers d'art
Dimanche 6 Avril 2025 à 12 h 00	Banquet de l'ACCA
Dimanche 13 Avril 2025 à 14 h 00	Concours de Puzzle par l'APE
Dimanche 27 Avril 2025	Cérémonie des déportés au Monument aux Morts
Lundi 19 Mai 2025 à 19 h 00	Conseil Municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS



Ligugé le 03 Avril 2025

Le Maire

Bernard MAUZE